

Taux des crédits aux entreprises à La Réunion Juillet 2017

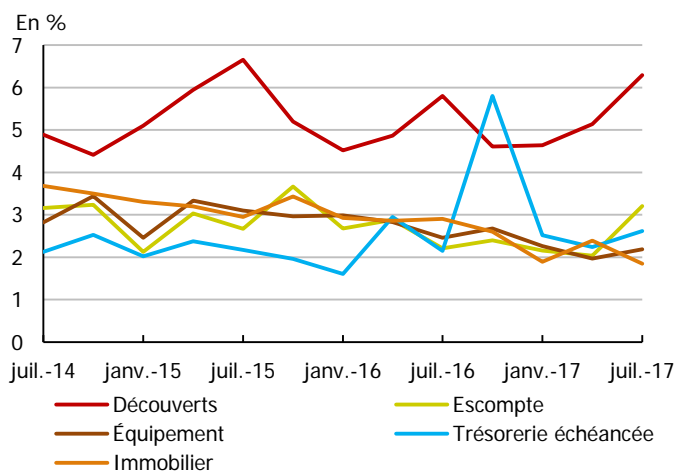
Le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée (définition dans l'encadré) décroît de 78 points de base (pdb) entre avril et juillet 2017. La moitié de ces crédits est accordée à un taux inférieur à 3,28 %, pour une durée moyenne de moins d'un an et essentiellement souscrite à taux fixe (les deux tiers des prêts). Le taux moyen des crédits immobiliers octroyés aux entreprises diminue également, passant de 2,39 % en avril à 1,89 % en juillet 2017. La durée moyenne de ce type de crédit, souscrit en totalité à taux fixe, se situe en deçà de 17 ans.

À l'inverse, les conditions débitrices se renchérissent pour les découverts (+111 pdb) et les crédits à l'équipement (+22 pdb). Parmi ces derniers, la moitié est accordée à un taux inférieur à 2,38 %, pour une durée moyenne d'un peu plus de 16 ans. Cumulés sur un an, les crédits à l'équipement représentent plus de la moitié des montants totaux (hors découvert) octroyés à fin juillet 2017.

Les taux appliqués à La Réunion restent supérieurs à ceux pratiqués en France métropolitaine, notamment pour les découverts (+348 pdb). Les écarts sont plus faibles concernant les crédits de trésorerie échéancée (+16 pdb) et d'immobilier (+14 pdb).

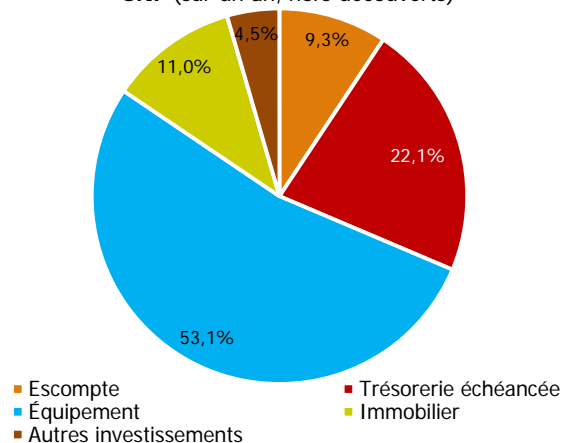
CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS À LA RÉUNION¹

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : IEDOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur un an, hors découverts)



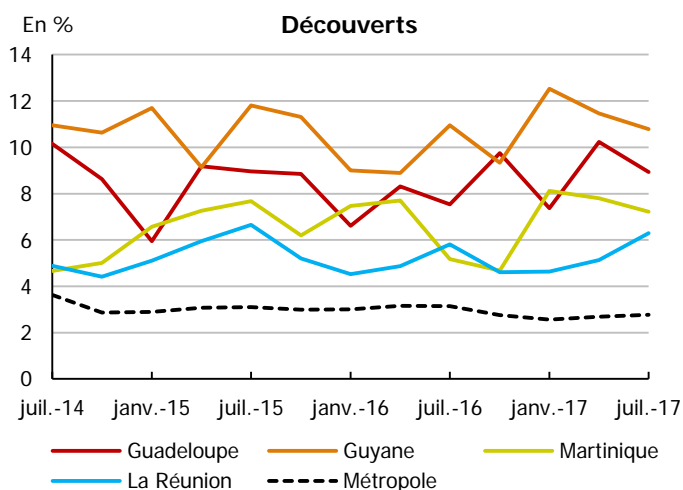
Source : IEDOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré en juillet 2017 (en %)		Taux moyen pondéré en avril 2017 (en %)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole
Découverts	6,29	2,81	5,14	2,77	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	1,84	1,68	2,62	1,75	9	23	63	28	3,28	2,00
Équipement	2,19	1,39	1,97	1,52	193	109	99	83	2,38	1,26
Immobilier	1,85*	1,71	2,39*	2,00	204	181	100	88	-	-

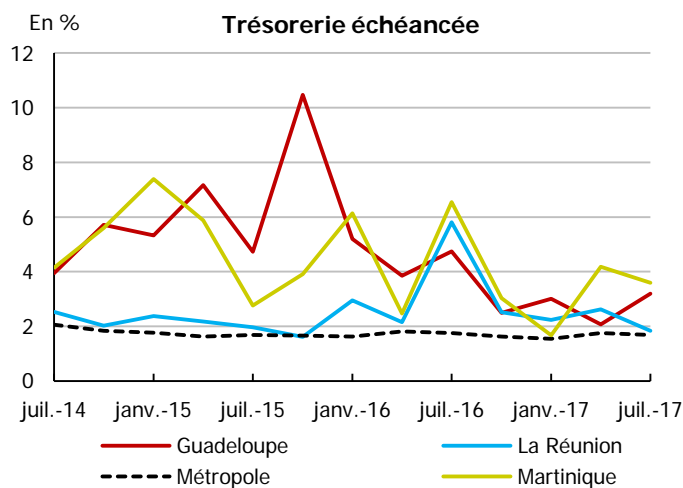
* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

¹ L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières, les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

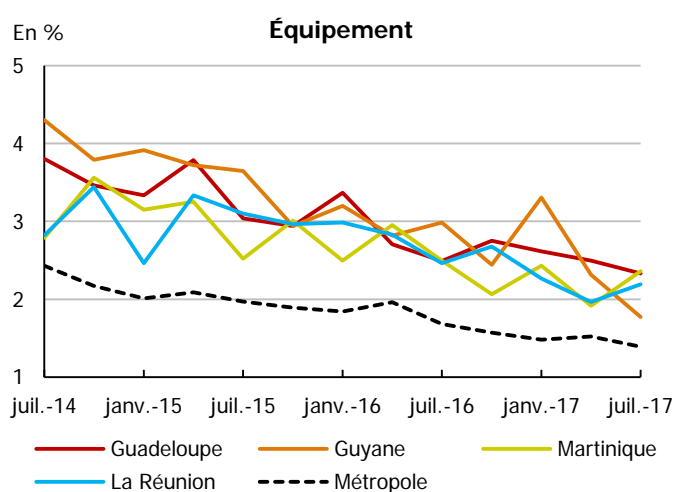
TAUX MOYENS DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES PAR GÉOGRAPHIE



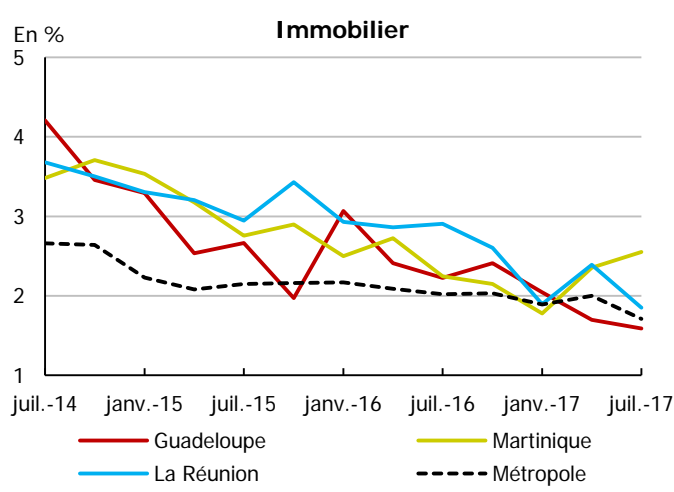
Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et, dans certaines géographies, pour la trésorerie échancée sont basés sur un plus faible nombre d'observations disponibles.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité à La Réunion, elle se base sur environ 2 800 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : T. BELTRAND – Responsable de la rédaction : T. BELTRAND
Éditeur et imprimeur : IEDOM - Achevé d'imprimer : janvier 2018